

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2019

Présents : Tous les Conseillers sauf Madame Laurence GAMBIER, Messieurs Laurent BOISSADY, Jean-Paul PETIT et David GUILLEZ excusés.

Secrétaire : Madame Barbara LENGLET

---

## **Délibérations** :

- **Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement collectif 2018**

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

- **Création de voies nouvelles et attribution n° de voirie**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du plan France Très Haut Débit, il est nécessaire de délibérer, à la demande des fournisseurs d'accès internet, afin de revoir la dénomination de certaines rues et l'attribution des numéros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- Que certaines voies de la commune nécessitent une rectification au niveau de leur dénomination ;
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la dénomination « rue de Dommartin » à la place de « route de Dommartin »
- Décide que le lieu-dit « Les Marais » sera remplacé par « rue des Marais »
- Attribue les numéros de rue suivants :
  - N° 1, rue des Marais
  - N° 2, rue de Dommartin à la place du N° 2 bis
  - N° 4, rue de Dommartin à la place du N° 1
  - N° 8, rue de Dommartin à la place du N° 9
- Charge Madame le Maire de communiquer ces informations aux habitants concernés
- La délibération sera transmise aux services de la DDFIP de la Somme.

- **Mise à disposition du personnel de la CCALN – agent d'entretien**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer les 2 conventions de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes Avre Luce Noye pour le nettoyage de l'école maternelle et de la Mairie.

## Informations diverses :

### • Droits de préemption :

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'elle n'a pas exercé de droit de préemption pour les maisons situées au :

- N° 54 rue d'en haut cadastrée sections D n° 161
- Parcelle située rue d'en haut cadastrée section D n° 167
- N° 1 rue Louis Tribout cadastrée section D n° 41
- N° 3 rue Louis Tribout cadastrée sections D n° 342 et D n° 343

### • Avis du Département projet de sécurité sortie vers Ailly et carrefour rue du Cdt Magny

Madame le Maire donne lecture de l'avis de l'agence routière sur le projet d'aménagement au carrefour de la rue d'en haut avec la rue du Commandant Magny suite à la demande de la société EVIA :

➤ Carrefour de la rue d'En Haut avec la rue du Commandant Magny :

Objectif, dégager la sortie de la petite rue pour améliorer la visibilité en sortant et être mieux perçu des véhicules sur l'axe principal.

Décalage de la chaussée départementale de 2.20 m environ vers le N°39. La courbe intérieure conserve un rayon de 40m.

Le profil de bordure restera T2+CS2, largeur de chaussée sera de 5.50 m hors CS2.

Les trottoirs côté intérieur s'en trouvent élargis améliorant la circulation piétonne actuellement encombrée des supports ENEDIS.

Avis du Département : Proposition intéressante.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer par principe afin de l'autoriser à signer la convention technique et financière avec le Département. La demande va être faite avec transmission de la notice descriptive ainsi que l'estimation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est d'accord sur le principe.

### • Projet de méthanisation : rencontre Sous-Préfet

Monsieur NOWAK fait part à l'assemblée d'une réunion qui s'est déroulée le 9 octobre 2019 à la sous-Préfecture de Montdidier, relative au projet d'implantation du méthaniseur porté par la SAS Bio Agri Energies dans la commune, sous la présidence de M. Bernard Musset, sous-préfet de Péronne et de Montdidier, en présence des porteurs du projet, des maires des communes concernées, des associations et des représentants des services instructeurs de l'Etat.

### • 11 novembre : rappel programme.

Départ de la mairie à 11h00, dépôt d'un coussin au Monument aux Morts et de petits bouquets au Cimetière Militaire, plantation d'un arbre par les 7 enfants nés en 2018 puis vin d'honneur à la salle polyvalente.

### • Noël des aînés :

La remise des colis aux aînés puis un apéritif seront offerts par la commune le samedi 7 décembre 2019, à la salle polyvalente en fin de matinée. Le Comité des fêtes a retenu le principe d'offrir aux aînés une animation, peut-être début janvier. Les employés ainsi que les conjoints des conseillers municipaux seront invités par la commune à cette animation. Le lieu ainsi que la date seront définis lors de la prochaine réunion du Comité des Fêtes du 18 novembre. Le Noël des enfants est prévu le samedi 14 décembre.



Le Maire, M.C MAILLART